

---

Approuvée par le Conseil de la FIP à Dublin en août 2013.

# DÉCLARATION DE PRINCIPE DE LA FIP LA CONTRIBUTION EFFICACE DU PHARMACIEN À L'AMÉLIORATION DE LA SANTÉ DE LA MÈRE, DU NOUVEAU-NÉ ET DE L'ENFANT

## Préambule

La présente déclaration de principe porte sur la contribution efficace du pharmacien à l'amélioration de la santé de la mère, du nouveau-né et de l'enfant.

En septembre 2011, le Conseil de la FIP a approuvé un document de référence sur cette question. Un groupe de travail a ensuite été constitué en décembre 2011, afin de rédiger une déclaration de principe sur la contribution des pharmaciens aux Objectifs du Millénaire pour le développement des Nations Unies, et tout particulièrement aux objectifs 4 (Réduire la mortalité infantile et post infantile) et 5 (Améliorer la santé maternelle). Le document de référence a servi de base pour cette déclaration qui vient compléter les déclarations de principe de la FIP sur « La qualité des médicaments destinés aux enfants » et sur « Le rôle et la responsabilité du pharmacien dans l'enseignement de l'utilisation des médicaments auprès des enfants et des adolescents », adoptées respectivement à Bâle en 2008 et à Singapour en 2001.

## État des lieux

En 2008, on estimait à 342.900 le nombre de décès maternels dans le monde, avec de grandes disparités entre les différentes régions du monde, l'Asie du Sud et l'Afrique subsaharienne enregistrant les taux de mortalité maternelle les plus élevés. L'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) estimait pour cette même année à 8,8 millions le nombre de décès d'enfants de moins de cinq ans dans le monde, dont 33 % de ces décès en Asie et environ 50 % en Afrique subsaharienne. Un tiers de ces décès étaient dus à la sous-nutrition.

Définitions et objectifs de santé aux fins de la présente Déclaration de principe : La « santé maternelle » désigne la santé de la femme avant et pendant la grossesse, à l'accouchement et au post-partum. Ce terme générique inclut à la fois les aspects cliniques et sociaux des soins de santé. Les « soins prodigués

Fédération  
Internationale  
Pharmaceutique

International  
Pharmaceutical  
Federation



avant la grossesse » visent à réduire les facteurs de risque susceptibles d'entraver une grossesse future. Ils sont réalisés dans le cadre d'initiatives incluant l'éducation des patients et la fourniture de conseils, la promotion de la santé, des interventions ainsi que des examens médicaux destinés aux femmes en âge de procréer. Les « soins prodigués durant la grossesse » font référence au large éventail de services sanitaires destinés aux femmes entre la date de conception de leur enfant et l'accouchement.

Les « soins postnataux » incluent le rétablissement après l'accouchement, l'allaitement au sein ainsi que l'évaluation de l'état de santé du nouveau-né. L'objectif ultime des soins de santé maternels est de garantir la sécurité et le bon déroulement de la grossesse. Malheureusement, de nombreuses femmes souffrent de complications liées à leur grossesse, qui se soldent trop souvent par le décès de la mère.

On entend par « décès maternel » le décès d'une femme durant sa grossesse ou dans les 42 jours qui suivent la fin de la grossesse (par mise au monde d'un enfant mort-né, avortement ou accouchement à terme), et ce quels que soient le lieu et la durée de la grossesse, dès lors que la grossesse ou sa gestion est une cause ou un facteur aggravant.

En règle générale, la « santé de l'enfant » désigne le bien-être physique, mental, émotionnel et social de l'enfant, de la petite enfance à l'adolescence. Toutefois, certaines définitions ne couvrent que les cinq premières années de l'enfance.

## Introduction

La santé de la mère, du nouveau-né et de l'enfant est une priorité sanitaire mondiale, du fait de l'incidence qu'elle peut avoir sur plusieurs générations futures. Chaque année, on estime à environ 8,8 millions les décès d'enfants dus à des causes évitables et à 342.900 le nombre de femmes succombant des suites de complications évitables liées à leur grossesse ou à l'accouchement. La réalisation des Objectifs du Millénaire 4 (diminution de deux-tiers de la mortalité des enfants de moins de cinq ans) et 5 (diminution de trois-quarts de la mortalité maternelle et accès généralisé à la santé génésique) permettrait de sauver la vie de quatre millions d'enfants et d'environ 190.000 femmes pour la seule année 2015. À travers le monde, les pharmaciens disposent des connaissances et compétences nécessaires, et ont de nombreuses opportunités pour contribuer à faciliter l'accès ou à fournir les produits et services à même de répondre à ces priorités. Dans de nombreux pays, les données scientifiques démontrent que la contribution des pharmaciens améliore la santé de la mère, du nouveau-né et de l'enfant ; ces preuves sont réunies dans le document de référence. Au-delà de ces preuves documentées, la FIP considère que les



pharmaciens pourraient apporter une contribution encore plus grande à condition d'être habilités à utiliser tout l'éventail de leurs compétences en fournissant les services pharmaceutiques adaptés aux besoins nationaux. Dans ce contexte, la formation des pharmaciens et leur champ d'activités leur permettraient d'œuvrer pour la santé maternelle et infantile.

### **La contribution du pharmacien à la santé de la mère, du nouveau-né et de l'enfant**

Dans le document de référence, les rôles, fonctions et activités détaillées ont été organisés conformément aux *Lignes directrices de la FIP et de l'OMS sur les Bonnes pratiques pharmaceutiques: Normes pour la qualité des services pharmaceutiques*. Cela a permis de dégager quatre rôles principaux dans lesquels une implication ou une supervision des pharmaciens est attendue par la société et les patients qu'ils servent :

1. Préparer, obtenir, entreposer, sécuriser, distribuer, délivrer, administrer et éliminer les produits médicaux ;
2. Assurer une gestion efficace de la pharmacothérapie ;
3. Maintenir et améliorer les performances professionnelles ;
4. Contribuer à améliorer l'efficacité du système de soins de santé et la santé publique.

Fédération  
Internationale  
Pharmaceutique

International  
Pharmaceutical  
Federation

Les rôles susmentionnés sont les gages de l'utilisation responsable des médicaments et de l'observance du traitement, améliorant par là-même la qualité de vie du patient.

Il existe de nombreux exemples qui illustrent la façon dont les pharmaciens améliorent la santé maternelle et infantile. En effet, à travers le monde, des initiatives sanitaires importantes ont été entreprises par les pharmaciens, qu'ils travaillent en officine, à l'hôpital ou dans le secteur industriel. Ces initiatives se traduisent par des résultats positifs tant au niveau économique que de ressenti des patients.

À titre d'exemple, les pharmaciens forment les enfants à l'usage de leurs médicaments contre l'asthme, ce qui conduit à une utilisation appropriée des inhalateurs et à une diminution des symptômes de l'asthme.

En matière de ressenti des patients, les mères font état d'une satisfaction générale accrue vis-à-vis des soins de santé lorsque les pharmaciens fournissent des informations et des conseils sur les modes de vie sains et la prévention des maladies infectieuses. Dans certains pays, les pharmaciens répondent plus encore aux besoins des patients en offrant des services de santé essentiels tels que la vaccination des enfants à la pharmacie d'officine. Cela est



particulièrement pertinent en raison de la facilité d'accès de la population locale aux pharmacies.

Il va sans dire qu'à travers leur efficacité en matière d'éducation sanitaire, de distribution des médicaments, de gestion du traitement médicamenteux et de performance professionnelle, ainsi que leurs contributions à l'efficacité du système de santé, les pharmaciens peuvent jouer un rôle crucial dans l'optimisation des résultats en matière de santé, de coûts et de ressenti des patients.

Par ailleurs, bon nombre des contributions actuelles des pharmaciens sont en adéquation avec les interventions recommandées par l'OMS pour la santé de la mère, du nouveau-né et de l'enfant. Ces contributions sont résumées dans le tableau ci-dessous :

Stade	Interventions recommandées par l'OMS	Contribution actuelle du pharmacien en adéquation avec les interventions recommandées par l'OMS dans les pays hautement prioritaires
Avant la grossesse	Contraception	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Informer les femmes sur les différentes options contraceptives et les leur fournir</li> <li>- Prescrire et/ou initier une contraception d'urgence</li> </ul>
	Au moins 4 visites prénatales	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Informer les femmes sur les vitamines et compléments alimentaires, notamment l'acide folique et les suppléments en fer, et les leur fournir</li> <li>- Promouvoir l'arrêt de la consommation d'alcool et de nicotine</li> <li>- Évaluer les médicaments potentiellement tératogènes et conseiller aux patientes des traitements alternatifs si la tératogénicité du traitement en cours est connue ou qu'une diminution des risques encourus s'impose (par exemple, en cas d'épilepsie)</li> </ul>
Grossesse	Prévention de la transmission des maladies de la mère à l'enfant	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Se procurer, entreposer et délivrer les antirétroviraux appropriés</li> <li>- Promouvoir et faciliter l'observance du traitement médicamenteux</li> <li>- Informer les communautés et/ou les patients présentant un risque élevé de transmission de la maladie</li> </ul>
	Traitement préventif intermittent du paludisme chez la femme enceinte	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Recommander la pharmacothérapie, la posologie et la durée de traitement</li> <li>- Promouvoir la prévention et le traitement précoce</li> <li>- Promouvoir l'adhésion au traitement médicamenteux</li> <li>- Fournir des produits non médicamenteux (par exemple, des moustiquaires imprégnées d'insecticide)</li> <li>- Informer les communautés à haut risque</li> </ul>
	Protection contre le tétanos néonatal	<p><b>Non traité</b></p> <p>Bien que les pharmaciens ne soient généralement pas impliqués dans la protection contre le tétanos néonatal, nous sommes convaincus qu'ils pourraient jouer là un rôle majeur</p>
Naissance	Personnel compétent présent lors de l'accouchement	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Prendre des décisions concernant l'accessibilité et disponibilité des médicaments essentiels lors du travail et de l'accouchement</li> <li>- Fournir les produits médicaux stériles requis durant l'accouchement</li> <li>- Appuyer le personnel soignant (par exemple, les sages-femmes) par le biais de formations sur les médicaments et leur utilisation sûre</li> <li>- S'assurer que les mesures relatives à un usage sûr et légal des médicaments ont été mises en œuvre dans les salles de travail, maternités et services communautaires, ainsi que lors des accouchements à domicile</li> </ul>

## DÉCLARATION DE PRINCIPE DE LA FIP

### La contribution efficace du pharmacien à l'amélioration de la santé de la mère, du nouveau-né et de l'enfant



Stade	Interventions recommandées par l'OMS	Contribution actuelle du pharmacien en adéquation avec les interventions recommandées par l'OMS dans les pays hautement prioritaires
Postnatal	Visites postnatales pour la mère	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Identifier les femmes présentant des risques de dépression post-partum</li> <li>- S'assurer de la mise en place de lignes directrices et de traitements adéquats pour gérer la septicémie (maternelle et néonatale) et de prévenir la thrombo-embolie veineuse chez la mère</li> </ul>
	Allaitement au sein précoce	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Encourager l'allaitement (il est toutefois recommandé d'éviter l'allaitement au sein chez les femmes infectées par le VIH dès lors que l'alimentation de substitution est acceptable, réalisable, abordable, renouvelable et sécurisée)</li> </ul>
Petite enfance	Allaitement au sein exclusif (nourrissons âgés de moins de 6 mois)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Évaluer la pharmacocinétique et le passage des médicaments dans le lait maternel</li> <li>- Informer les patients sur une alimentation saine et l'exercice physique</li> <li>- Recommander des produits non médicamenteux pour faciliter l'allaitement</li> <li>- S'assurer de la mise en place de lignes directrices et des traitements adéquats pour gérer la mastite ainsi que d'autres complications dues à l'allaitement</li> </ul>
	Allaitement au sein complémentaire (pour les nourrissons âgés de 6 à 9 mois)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Aide à l'allaitement</li> </ul>
	Vaccination : rougeole et DPT3 (diphtérie, coqueluche et tétanos)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Informer le personnel soignant et les parents sur l'importance d'une vaccination complète (suivant les protocoles en vigueur). Consigner les vaccinations</li> <li>- Administrer les vaccins séparément</li> <li>- Mettre en place des services de vaccination dans les pharmacies d'officine</li> </ul>
		<ul style="list-style-type: none"> <li>- La supplémentation en vitamine A est accessible dans les pharmacies</li> </ul>
Enfance	Enfants dormant sous des moustiquaires imprégnées d'insecticide	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Fournir des moustiquaires imprégnées d'insecticide</li> </ul>
	Recours aux soins médicaux en cas de pneumonie	<p><b>Non traité</b></p> <p>Bien que les pharmaciens ne soient généralement pas impliqués dans la prise en charge médicale de la pneumonie, nous sommes convaincus qu'ils pourraient jouer là un rôle majeur</p>
	Antibiotiques pour traiter une pneumonie	<ul style="list-style-type: none"> <li>- S'assurer de la qualité, de la pureté et de l'efficacité des produits médicaux</li> <li>- Modifier la forme pharmaceutique afin d'améliorer l'observance du traitement et la facilité d'administration</li> </ul>
	Traitement de la diarrhée	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Fournir un traitement médicamenteux efficace (notamment l'accès aux sels de réhydratation orale et à un traitement à base de zinc)</li> <li>- S'assurer de la qualité, de la pureté et de l'efficacité des produits médicaux</li> </ul>
		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Accès aux sels de réhydratation orale</li> </ul>
	Amélioration des équipements sanitaires	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Informer le public sur l'élimination responsable des déchets médicamenteux</li> </ul>
Amélioration de l'eau potable	<p><b>Non adressée.</b></p> <p>Bien que les pharmaciens ne soient généralement pas impliqués dans l'amélioration de l'eau potable, nous sommes convaincus qu'ils pourraient jouer là un rôle majeur</p>	

Fédération  
Internationale  
Pharmaceutique

International  
Pharmaceutical  
Federation

Tableau 1. Résumé des contributions des pharmaciens en adéquation avec les principales interventions de l'OMS en matière de santé de la mère, du nouveau-né et de l'enfant



**Dans ce contexte, la FIP s'emploie à :**

- Assister l'OMS et l'ONU dans leurs efforts et leurs initiatives visant à améliorer la santé de la mère, du nouveau-né et de l'enfant, en particulier la réalisation des objectifs 4 (Réduire la mortalité infantile) et 5 (Améliorer la santé maternelle) ;
- Aider les Etats à transposer dans les textes et dans la pratique la *Stratégie globale pour la santé de la mère et de l'enfant* en tant qu'elle concerne le champ d'exercice des pharmaciens, tout au long du continuum de soins ;
- Diffuser des informations attestant de la contribution des pharmaciens à l'amélioration de la santé de la mère, du nouveau-né et de l'enfant ;
- Assurer le plaidoyer pour les impératifs éthiques, sociétaux et scientifiques qui conduiront à la fourniture de soins de santé satisfaisants aux femmes, aux nouveau-nés, aux enfants ainsi qu'à leur famille, notamment à travers les bonnes pratiques pharmaceutiques et les soins pharmaceutiques ;
- Encourager le développement de programmes de formation initiale et continue ainsi que d'autres ressources et approches facilitant davantage l'efficacité des interventions des pharmaciens ;
- Encourager la collaboration entre gouvernements et organismes de santé en vue de développer et de favoriser des politiques qui permettront aux pharmaciens de travailler dans toute l'étendue de leur champ d'exercice, en utilisant au maximum leurs compétences et leurs aptitudes uniques pour améliorer les soins de santé.

Fédération  
Internationale  
Pharmaceutique

International  
Pharmaceutical  
Federation

**Dans ce contexte, la FIP recommande que :**

- La contribution du pharmacien à l'amélioration de la santé de la mère, du nouveau-né et de l'enfant soit encouragée à l'échelle mondiale ;
- Les pharmaciens individuels endossent une responsabilité accrue dans la santé de la mère, du nouveau-né et de l'enfant, en tenant compte des responsabilités induites par leur fonction et leur champ d'exercice tel que défini dans chaque pays ;
- Les pharmaciens participent à des activités de recherche faisant avancer la science et la pratique en matière de santé de la mère, du nouveau-né et de l'enfant ;
- Les pharmaciens travaillent en adéquation avec les interventions identifiées par l'OMS pour soutenir la santé de la mère, du nouveau-né et de l'enfant, dans les limites, définies dans chaque pays, de leur champ d'exercice ;
- Les programmes de formation initiale et continue des pharmaciens couvrent les aspects relatifs à la santé de la mère, du nouveau-né et de



l'enfant, améliorant ainsi leurs performances actuelles et futures dans ce domaine ;

- Les organisations nationales membres de la FIP élaborent des normes de pratique spécifiques (Bonnes pratiques pharmaceutiques) à ce sujet, en s'inspirant de ce document cadre. Les éléments fondamentaux de ces normes pourront inclure (entre autres) les pratiques suivantes :
  - Préparer les médicaments extemporanés et produits médicaux non disponibles sur le marché ;
  - Fournir les produits non disponibles dans le pays concerné ;
  - Gérer efficacement les stocks afin de fournir les produits nécessaires aux mères et aux enfants ;
  - Distribuer, dispenser et, le cas échéant, éliminer les préparations et produits médicaux ;
  - Administrer les médicaments, vaccins et autres produits médicaux injectables ;
  - Répondre aux demandes d'information concernant la santé de la femme et de l'enfant, et le cas échéant, orienter vers un médecin ;
  - Assurer une gestion efficace du traitement médicamenteux à travers l'évaluation de l'état de santé et des besoins du patient, la gestion du traitement médicamenteux, le suivi des progrès et des résultats du patient, la fourniture d'informations sur les différents stades de la grossesse et après l'accouchement, ainsi que sur les nouveau-nés et les enfants plus âgés ;
  - Diffuser des informations sur les médicaments et les différents aspects de l'auto-prise en charge (par exemple, des campagnes d'éducation sanitaire sur le paludisme et l'acide folique) ;
  - Prendre part aux activités et services de soins préventifs, tels que le sevrage tabagique, la prévention de l'alcoolisme et de la toxicomanie, et la promotion de l'allaitement maternel.
- Les organisations membres de la FIP défendent et soutiennent les politiques nationales en développant des programmes et services répondant aux stratégies définies par les gouvernements dans ce domaine ;
- Les organisations membres de la FIP évaluent les besoins spécifiques à leur pays et hiérarchisent les interventions prioritaires nécessaires pour concrétiser la vision de la contribution du pharmacien à la santé de la mère, du nouveau-né et de l'enfant, tant à l'officine qu'en milieu hospitalier ;
- Les gouvernements reconnaissent et soutiennent le rôle des pharmaciens et des organisations pharmaceutiques dans l'amélioration de la santé de la mère, du nouveau-né et de l'enfant, en mettant en œuvre un cadre juridique approprié.

## DÉCLARATION DE PRINCIPE DE LA FIP

### La contribution efficace du pharmacien à l'amélioration de la santé de la mère, du nouveau-né et de l'enfant



*La présente déclaration de principe est basée sur le document de référence de la FIP relatif à la santé de la mère, du nouveau-né et de l'enfant, adopté en 2011. (FIP Reference Paper on the effective utilization of pharmacists in improving maternal, newborn and child health)*

- Date d'adoption : : 31 août 2013
- Proposée par : : Bureau de la FIP
- La présente déclaration remplace les précédentes déclarations de la FIP suivantes: : Sans objet
- La présente déclaration peut être citée comme suit : : Déclaration de principe de la FIP sur la contribution efficace du pharmacien à l'amélioration de la santé de la mère, du nouveau-né et de l'enfant. FIP, 2013. Disponible à l'adresse suivante : [www.fip.org/statements](http://www.fip.org/statements)
- La présente déclaration renvoie aux déclarations et documents de la FIP suivants : : FIP Reference Paper on the effective utilization of pharmacists in improving maternal, newborn and child health. FIP, 2011. Disponible à l'adresse suivante : [www.fip.org/statements](http://www.fip.org/statements)
- Lignes directrices conjointes FIP/OMS sur les bonnes pratiques pharmaceutiques : Normes pour la qualité des services pharmaceutiques. FIP et OMS, 2011. Disponible à l'adresse suivante : [www.fip.org/statements](http://www.fip.org/statements)

Fédération  
Internationale  
Pharmaceutique

International  
Pharmaceutical  
Federation